

Conseil municipal  
du jeudi 23 mai 2024



Ville de  
Saint-Dié-des-Vosges

**Rapport de présentation**  
**Compte Administratif 2023**

## Préambule

Rappel du calendrier budgétaire 2023 de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges :

- Débat d'orientation budgétaire : 21 octobre 2022,
- Vote du budget primitif : 2 décembre 2022,
- Vote du budget supplémentaire : 1<sup>er</sup> juin 2023.

Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année 2023.

Année encore perturbée avant un retour progressif à la normale en 2024, 2023 reste marquée par l'inflation, les coûts de l'énergie et des matières premières, les dispositifs de soutien des salaires et des taux d'intérêt d'emprunt relativement élevés.

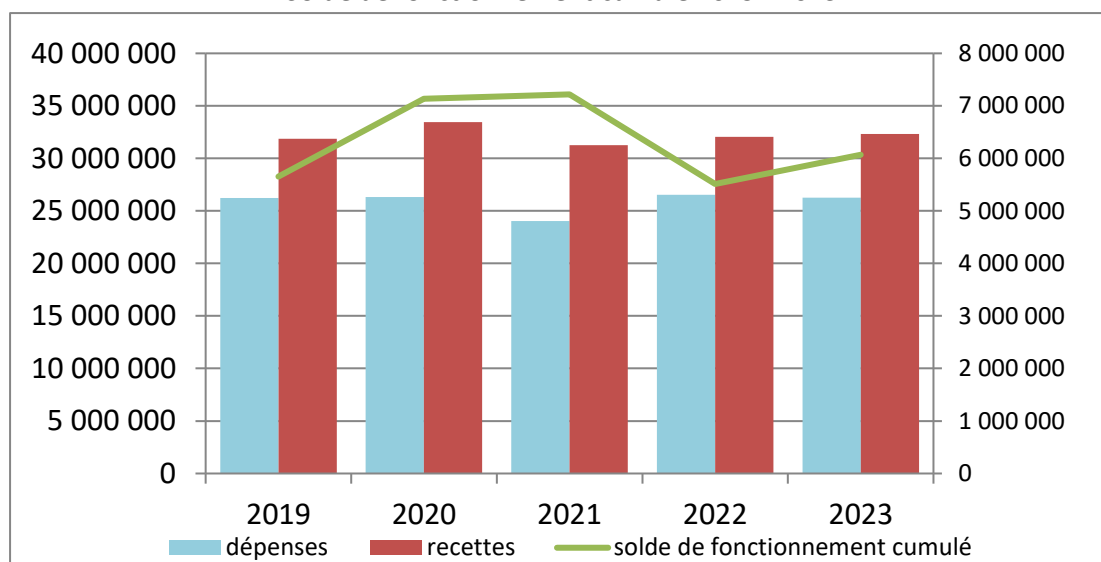
## Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice atteignent 26 245 687.67 euros alors que les recettes s'élèvent à 32 316 607.64 euros.

Le solde de fonctionnement de l'année 2023 est donc de 6 070 919.97 euros contre 5 512 370.30 euros en 2022, en progression de 558 549.67 euros. Il se décompose comme suit :

- Résultat reporté de l'année N-1 : 2 750 737.02 euros ;
- Excédent de fonctionnement 2023 hors report : 3 320 182.95 euros.

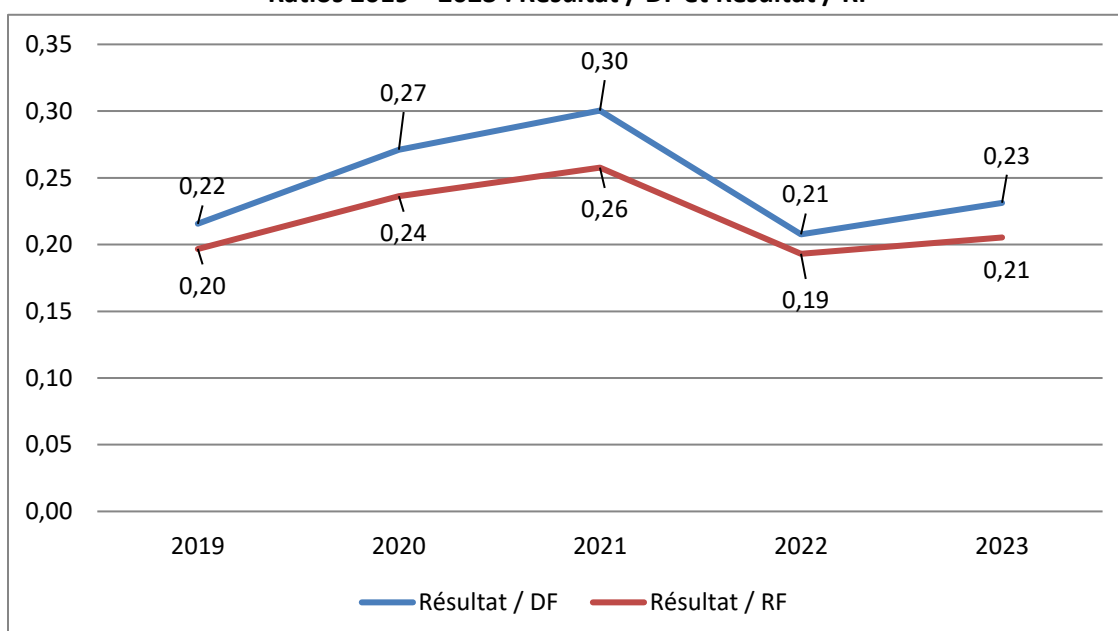
**Solde de fonctionnement cumulé 2019 - 2023**



Les ratios entre le résultat par rapport aux dépenses ou aux recettes de fonctionnement traduisent l'impact de la crise que traversent les collectivités : après une année 2022 qui a marqué une rupture, les finances de la Ville se redressent en 2023 sans toutefois atteindre les niveaux de 2021.

La Ville reste assez nettement au-dessus de la moyenne de la strate (0,13-0,15).

**Ratios 2019 – 2023 : Résultat / DF et Résultat / RF**



## 1/ Les recettes de fonctionnement

Le tableau suivant reprend les recettes de fonctionnement par chapitre et les écarts entre le CA 2023 et le CA 2022 en euros et en pourcentage.

CHAPITRES	VOTÉ 2022	CA 2022	VOTÉ 2023	CA 2023	Écarts CA 2023 / 2022	
013 – Atténuations de charges	45 000,00	164 462,04	60 000,00	57 090,84	-107 371,20	-65,29 %
70 – Produits des services du domaine et ventes diverses	1 444 638,00	1 430 621,66	1 649 200,00	1 334 127,76	-96 493,90	-6,74 %
73 – Impôts et taxes	15 683 975,00	16 064 021,12	16 698 650,00	17 355 007,08	1 290 985,96	8,04 %
74 – Dotations et participations	8 853 527,00	8 869 346,41	10 055 800,00	9 596 174,67	726 828,26	8,19 %
75 – Autres produits de gestion courante	88 700,00	81 620,64	114 150,00	168 352,84	86 732,20	106,26 %
76 – Produits financiers	206 000,00	143 635,33	100 400,00	120 213,64	-23 421,69	-16,31 %
77 – Produits spécifiques	951 500,00	1 303 449,29	219 900,00	436 882,67	-866 566,62	-66,48 %
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT =</b>	<b>27 273 340,00</b>	<b>28 057 156,49</b>	<b>28 898 100,00</b>	<b>29 067 849,50</b>	<b>1 010 693,01</b>	<b>3,60 %</b>
042 – Recettes d'ordre	885 000,00	495 270,49	490 000,00	498 021,12	2 750,63	0,56 %
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT =</b>	<b>28 158 340,00</b>	<b>28 552 426,98</b>	<b>29 388 100,00</b>	<b>29 565 870,62</b>	<b>1 013 443,64</b>	<b>3,55 %</b>

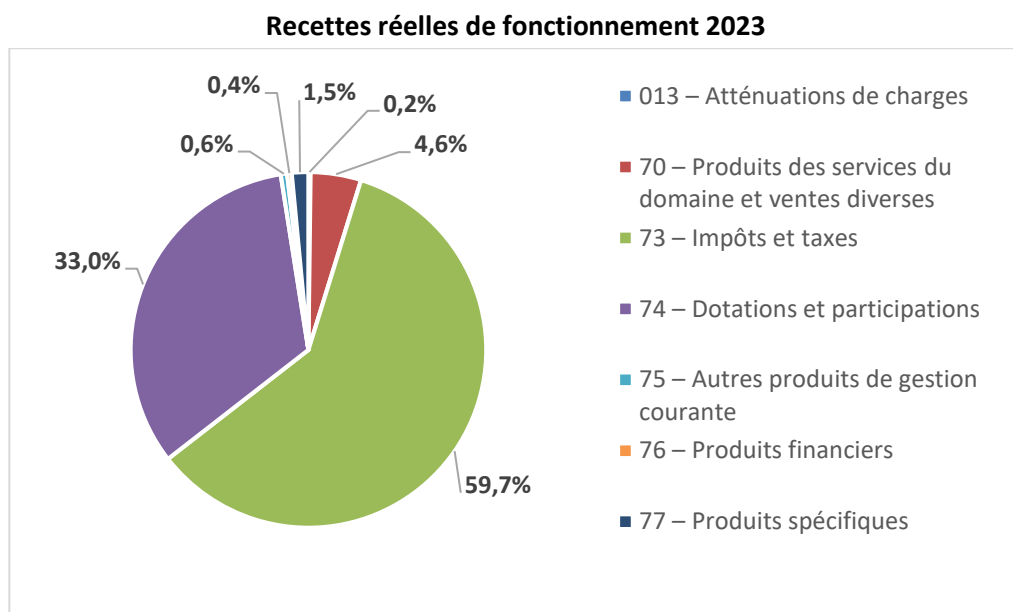
Le total des recettes réelles de fonctionnement (RRF) 2023 atteint 29 067 849.50 euros, en dépassement de 0,6 % par rapport aux prévisions budgétaires. Cela représente une hausse de 3,6 % par rapport à l'exercice 2022.

Malgré une chute de plus de 866K €<sup>1</sup> des produits exceptionnels au chapitre 77, les recettes restent dynamiques grâce à une hausse de plus de 8 % des principaux chapitres : 73 – Impôts et taxes et 74 – Dotations et participations.

---

1 En 2022, la Ville a réalisé pour 751K € d'écritures en recettes relatives au jugement SFIL et une cession pour un montant 270K €. Ces recettes, contrebalancées par une charge équivalente en dépenses, ont été enregistrées au chapitre 77.

Les chapitres 73 – Impôts et taxes et 74 – Dotations et participations représentent à eux seuls près de 92,7 % des RRF de la Ville. Les autres recettes sont constituées par les produits des services (Chapitre 70) pour 4,6 % et les autres chapitres cumulés pour 2,7 %.



### 1.1/ Chapitre 73 – Impôts et taxes

Les produits encaissés au chapitre 73 s'élèvent à 17 355 007,08 euros en 2023, en hausse de 1 290 986,96 euros.

Nature	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023
73111	Impôts directs locaux	13 349 019,00	13 799 601,00	14 901 612,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	100 812,00
73221	Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	674 296,00	708 471,00	674 296,00
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)	324 201,00	323 316,00	288 626,00
7336	Droits de place	34 792,25	48 792,10	63 380,80
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	405 003,47	460 651,09	615 596,34
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	170 000,00	92 094,99	168 730,30
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou publicité foncière	608 118,89	631 094,94	536 927,64
7388	Autres taxes diverses	6 246,00	0,00	5 026,00
<b>73</b>	<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>15 571 676,61</b>	<b>16 064 021,12</b>	<b>17 355 007,08</b>

Les impôts directs locaux (73111 + 7318) concentrent l'essentiel de la hausse (près de 1 203K €). Cette hausse correspond principalement à la révision des valeurs locatives actée par le gouvernement en Loi de Finances (+7.1 %).

Les recettes de la taxe sur la consommation finale d'électricité (7351) sont en nette augmentation sur l'exercice 2023 (+ 156K €), néanmoins 103K € de recettes concernent des régularisations sur les exercices 2022 et antérieurs. De la même façon, la taxe locale sur la publicité extérieure (7368) est en hausse de plus de 76K € par rapport à l'exercice 2022 du fait de régularisations sur les exercices antérieurs.

Le ralentissement du secteur de l'immobilier avec une baisse des transactions a eu un impact notable sur la taxe additionnelle aux droits de mutation ou publicité foncière (7388) avec une baisse observée de 94K €.

Les autres comptes de recettes de ce chapitre varient dans des volumes moins significatifs au regard des recettes du chapitre.

## **1.2/ Chapitre 74 – dotations et participations**

Le résultat de ce chapitre s'établit à 9 596 174.67 euros en 2023, en hausse de 726 828.26 euros.

<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>
7411	Dotation forfaitaire	1 647 123,00	1 629 275,00	1 617 592,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	3 574 544,00	3 676 338,00	3 779 261,00
74127	Dotation nationale de péréquation	530 642,00	616 830,00	672 456,00
744	FCTVA	22 393,37	32 766,43	50 678,87
7461	D.G.D.	54 284,00	54 284,00	54 284,00
74712	Emplois d'avenir	1 425,96	0,00	0,00
74718	Autres	133 236,30	348 256,62	119 234,42
7472	Régions	1 600,00	20 000,00	27 000,00
7473	Départements	0,00	20 000,00	0,00
74748	Autres communes	13 228,10	12 870,08	8 329,40
74751	GFP de rattachement	1 651 578,27	1 185 158,49	1 444 142,04
7478	Autres organismes	345 193,06	333 927,79	254 244,29
748313	Dotat. de compensation de la réforme de la taxe prof.	327 339,00	327 339,00	327 339,00
74834	Etat – compensations exonérations taxes foncières	505 928,00	577 773,00	704 289,00
748388	Autres	5 022,65	5 023,00	5 022,65
7484	Dotation de recensement	0,00	3 795,00	3 859,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	20 710,00	25 710,00	46 000,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	482 443,00
<b>74</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>8 834 247,71</b>	<b>8 869 346,41</b>	<b>9 596 174,67</b>

La Dotation Globale de Fonctionnement (7411 + 74123 + 74127) atteint 6 069K € en 2023 (63% des recettes du chapitre), soit une hausse de près de 147K €.

Il est à noter une nette baisse du compte 74718 qui avait enregistré 215K € de recettes de l'ARS pour le financement du centre de vaccination en 2022.

Le compte 74751 correspond à la compensation du déficit AQUANOVA par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (CASDDV). Malgré un décalage dans le calendrier de versement, les recettes sont en hausse 259K €.

Une baisse de près de 80K € est observé au chapitre 7478 qui enregistre principalement les recettes de la CAF liées aux activités jeunesse, néanmoins des recettes liées à 2023 sont encore attendues.

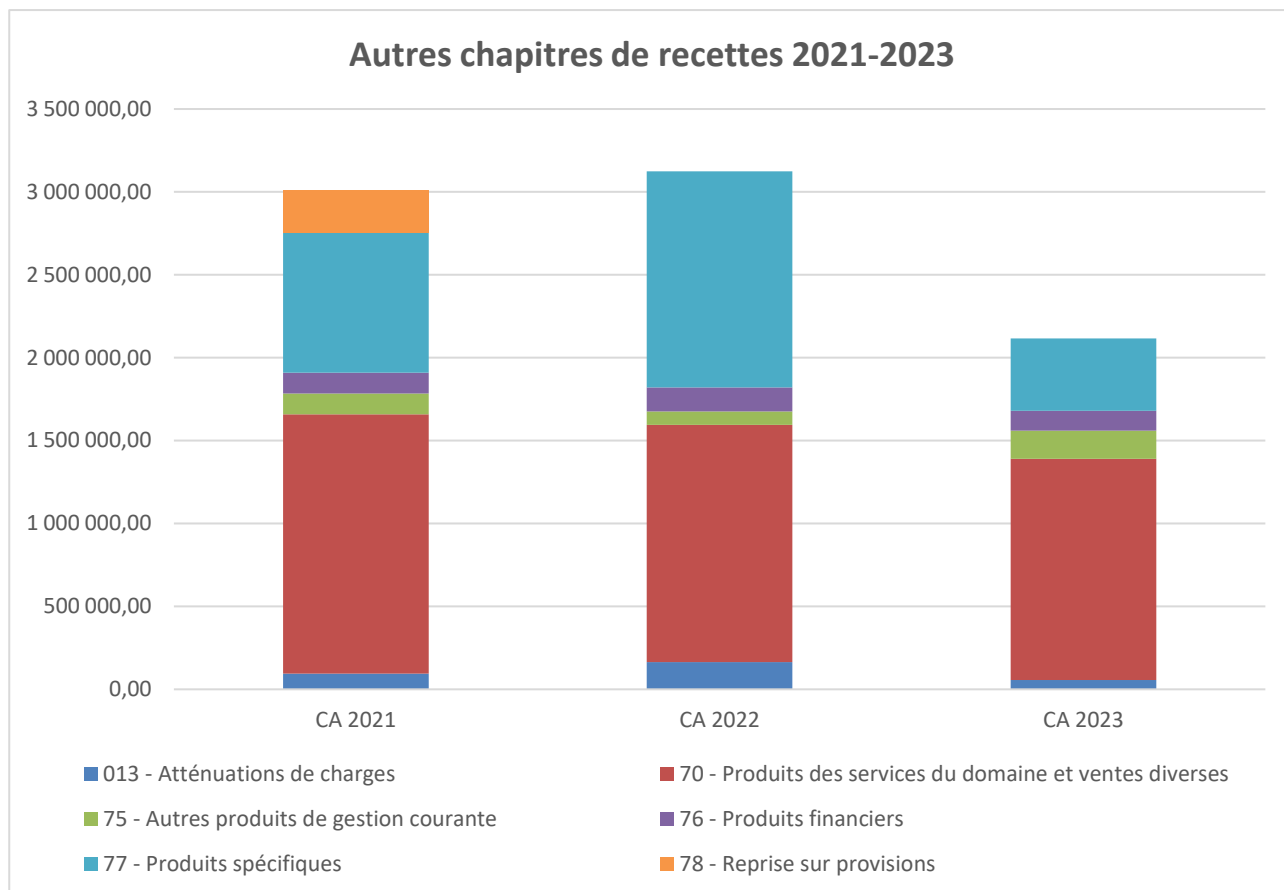
Les chapitres 7483x sont en augmentation de 126K € du fait des exonérations de taxes foncières.

En 2023, la Ville a perçu une participation de l'Etat de 482K € au titre du « filet de sécurité » voté en loi de finances rectificative 2022 et destinée aux collectivités qui ont subi une baisse de leur épargne brute due à l'inflation et à la revalorisation du point d'indice dans la FPT.

Les autres variations sont peu significatives.

### **1.3/ Autres chapitres**

Les cinq autres chapitres budgétaires (013, 70, 75, 76 et 77) représentent 2 116 667.75 euros soit 7.3 % des RRF de la collectivité.



#### **Chapitre 013 – Atténuations de charges : 57 090.84 euros**

Ce chapitre comptabilise notamment les indemnités perçues des caisses et assurances pour compenser les charges de personnel en arrêt maladie. Il est en baisse de 107K €.

Ceci s'explique au regard des recettes exceptionnelles que la Ville a perçue en 2022 :

- 102K € d'indemnités au titre des remboursements de l'assurance statutaire pour les agents placés en accident de service ou maladie professionnelle ; aucune indemnité n'a été perçue en 2023.
- 28.3K € de réduction de charges au titre de la prime inflation versée en 2022.

#### **Chapitre 70 – Produits des services et du domaine : 1 334 127.76 euros**

Ce chapitre comptabilise notamment les recettes des services, celles liées à l'occupation du domaine et les refacturations aux budgets annexes et à l'EPCI. Il est en baisse de 96K €.

Il est à noter quelques évolutions au sein du chapitre :

- Le budget FORETS a été réintégré au budget principal en 2023 et 151 K€ de recettes ont été enregistrées (comptes 702x et 7035). C'est 42K € de moins qu'en 2022.

- Une hausse de 52K € des recettes du domaine (comptes 703x) liées aux concessions dans les cimetières de la Ville et aux différentes redevances d'occupations du domaine public.
- Une baisse de près de 48K € des recettes de stationnement (comptes 7038x) par rapport à 2022. Ceci s'explique par la mise en place de la gratuité pour la première heure de stationnement.
- Une baisse importante de près de 270K € aux comptes 7084x – Mise à disposition de personnel facturée.
  - 107K € de baisse concernent principalement le personnel mis à disposition à la CDE avec une facturation 2021 intervenue exceptionnellement sur l'exercice 2022 pour un montant de 102K €.
  - 163K € de refacturation en moins à l'EPCI à mettre en lien avec la poursuite des mutualisations et l'intégration progressive des agents à la CASDDV.

#### Chapitre 75 – Produits de gestion courante : 168 352.84 euros

Le chapitre 75 encaisse divers revenus : locations immobilières, droits de source, location du transit des déchets, etc. Les recettes sont en hausse de plus de 86K € ; ceci s'explique principalement par la redevance de transit des déchets 2022 de 25K € qui n'a été enregistré qu'en 2023 et des locations globalement en hausse.

#### Chapitre 76 – Produits financiers : 120 213.64 euros

Il s'agit principalement des refacturations à la CASDDV des emprunts eau/assainissement. Les recettes directement liées aux dépenses de ces mêmes emprunts sont en baisse de 23K € cette année.

#### Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 436 882.67 euros

En 2022, la Ville a réalisé pour 751K € d'écritures en recettes relatives au jugement SFIL et une cession pour un montant 270K €. Ces recettes, contrebalancées par une charge équivalente en dépenses, expliquent le delta de 866K € observé sur le chapitre.

En 2023, la Ville a notamment enregistré :

- 29K € de pénalités appliquées dans le cadre de marché de travaux (compte 7711) ;
- 33K € d'annulation de mandats sur exercices antérieurs notamment pour reprendre d'anciennes écritures à mandater au budget eau DSP de la CASDDV ;
- 91K € de produits de cessions (compte 775) ;
- Plus de 271K € d'assurance (compte 7788) : près de 147K € au titre de la tempête CIARA et 114K € au titre des épisodes de grêles de juin 2023.



## 2/ Les dépenses de fonctionnement

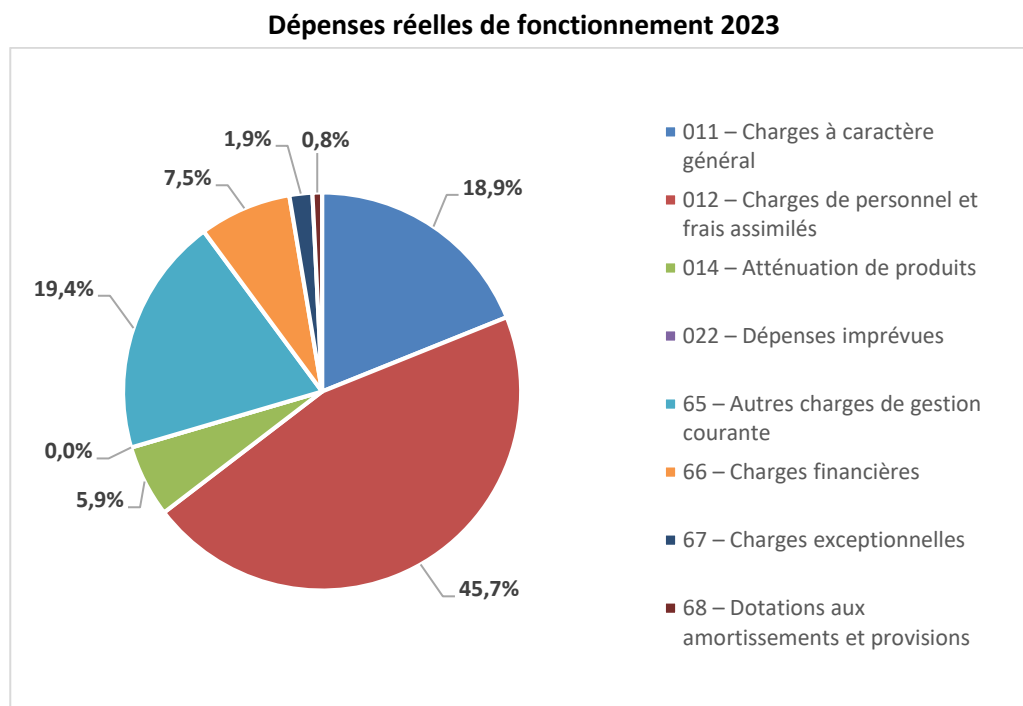
Le tableau suivant reprend les dépenses de fonctionnement par chapitre et les écarts entre le CA 2023 et le CA 2022 en euros et en pourcentage.

CHAPITRES	VOTÉ 2022	CA 2022	VOTÉ 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / 2022	
011 – Charges à caractère général	5 044 116,00	4 802 151,89	5 270 587,00	4 689 930,75	-112 221,14	-2,34 %
012 – Charges de personnel et frais assimilés	11 311 400,00	11 144 686,52	11 504 340,00	11 325 382,89	180 696,37	1,62 %
014 – Atténuation de produits	1 325 000,00	1 290 642,09	1 702 000,00	1 452 865,00	162 222,91	12,57 %
022 – Dépenses imprévues	30 818,35	0,00	29 395,00	0,00	0,00	0,00 %
65 – Autres charges de gestion courante	4 459 303,00	4 435 234,05	5 032 070,00	4 811 019,04	375 784,99	8,47 %
66 – Charges financières	2 753 500,00	2 696 291,20	1 856 800,00	1 856 642,29	-839 648,91	-31,14 %
67 – Charges exceptionnelles	1 555 949,00	366 864,72	1 340 050,00	462 297,03	95 432,31	26,01 %
68 – Dotations aux amortissements et provisions	113 000,00	112 212,03	194 000,00	192 208,07	79 996,04	0,00 %
<b>TOTAL DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT =</b>	<b>26 593 086,35</b>	<b>24 848 082,50</b>	<b>26 929 242,00</b>	<b>24 790 345,07</b>	<b>-57 737,43</b>	<b>-0,23 %</b>
023 - Virement à la section d'investissement	3 891 091,00	0,00	3 791 495,02	0,00	0,00	0,00 %
042 - Dépense d'ordre	1 181 000,00	1 698 811,53	1 418 100,00	1 455 342,60	-243 468,93	-14,33 %
<b>TOTAL DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT =</b>	<b>5 072 091,00</b>	<b>1 698 811,53</b>	<b>5 209 595,02</b>	<b>1 455 342,60</b>	<b>-243 468,93</b>	<b>-14,33 %</b>
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT =</b>	<b>31 665 177,35</b>	<b>26 546 894,03</b>	<b>32 138 837,02</b>	<b>26 245 687,67</b>	<b>-301 206,36</b>	<b>-1,13 %</b>

Le total des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) 2023 atteint 24 790 345.07 euros. Cela représente une baisse de -0.23 % par rapport à l'exercice 2022, soit – 57 737.43 euros.

Le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés constitue le premier poste de dépenses de la Ville avec 45.7% des DRF suivi par les chapitres 65 – Autres charges de gestion courante (19.4%) et 011 – Charges à caractère général (18.9%).

Les autres dépenses sont constituées par les charges financières (Chapitre 66) pour 7.5%, des atténuations de produits pour 5.9% et les autres chapitres cumulés pour 2.6%.



## **2.1/ Chapitre 011 – Les charges à caractère général**

Les dépenses du chapitre 011 s’élèvent à 4 689 930.75 euros en 2023, en baisse de -112 221.14 euros.

Nature	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023
60	Achats et variations de stocks	2 291 766,63	2 871 642,92	2 665 385,11
61	Services extérieurs	1 308 694,94	1 337 157,20	1 408 622,24
62	Autres services extérieurs	490 836,28	543 963,86	487 687,48
63	Impôts, taxes et versements assimilés	53 547,06	49 387,91	128 235,92
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERES GENERALES</b>	<b>4 144 844,91</b>	<b>4 802 151,89</b>	<b>4 689 930,75</b>

Les achats et variations de stocks (60) sont en baisse de 206K € en 2023. Plusieurs baisses importantes viennent expliquer cet écart :

- Les achats de prestations de repas scolaire (6042) affichent une baisse de 60K € (207K € de réalisés) du fait d’écritures exceptionnelles de 2021 enregistrées sur l’exercice 2022 ;
- Les dépenses d’énergie et de carburant (60612, 60613, 60621 et 60622) constituent la première dépense du chapitre avec un montant cumulé de 1 712K €. Ces frais sont maîtrisés sur cet exercice avec une baisse observée de 117K €.

Les charges liées aux services extérieurs (61) sont en hausse de plus de 71K € en 2023. Il est à noter quelques évolutions marquantes :

- Les contrats de prestations de services (611) sont en baisse de près de 207K € du fait des droits d'entrées du Tour de France féminin enregistrés sur 2022 pour un montant de 120 K € et d'un redéploiement des certaines dépenses notamment vers les comptes 6152x (entretien de terrains, bâtiments, voiries et réseaux) qui enregistrent une hausse cumulée de 72K € ;
- A cela viennent s'ajouter les crédits en lien avec l'intégration du budget FORETS au 61524 pour un montant de 151K € en 2023 ;
- Enfin, une hausse de 44K € est observée pour les locations mobilières (6135), il s'agit surtout d'une régularisation des locations de copieurs sur 2021 et 2022 pour un montant de 35K €.

Les charges liées aux autres services extérieurs (62) sont en baisse de 56K € en 2023. Plusieurs éléments viennent expliquer ce delta :

- En ce qui concerne les frais de fêtes et cérémonies (6232), une prestation son et lumière ayant fait l'objet d'un rattachement de fin d'année en 2022 a finalement été annulée créant ainsi un décalage de 24K €. De plus, les frais relatifs aux colis des anciens (12K €) ont été pris en charge par le CCAS en 2023 ;
- Les frais d'affranchissements (6261) sont en baisse de 37K € en 2023. Depuis mars 2023, la CASDDV prend en charges ces frais et une refacturation est opérée à la Ville. Le reliquat de mars 2023 à décembre 2023 sera pris en charge au compte 62876 pour un montant de 35K € sur l'exercice 2024.

Les impôts, taxes et versements assimilés (63) sont en hausse de près de 79K € en 2023. Ceci est à mettre en lien avec l'augmentation des taxes foncières en hausse de 77K € du fait de l'intégration du foncier non bâti issu du budget FORETS et des dernières acquisitions de la Ville.

## **2.2/ Chapitre 012 – Les charges de personnel**

Les dépenses du chapitre 012 s'élèvent à 11 325 382.89 euros en 2023, en hausse de 180 696.37 euros.

La masse salariale est en augmentation de 158K € soit une hausse de 1.5%. L'évolution se décompose comme suit :

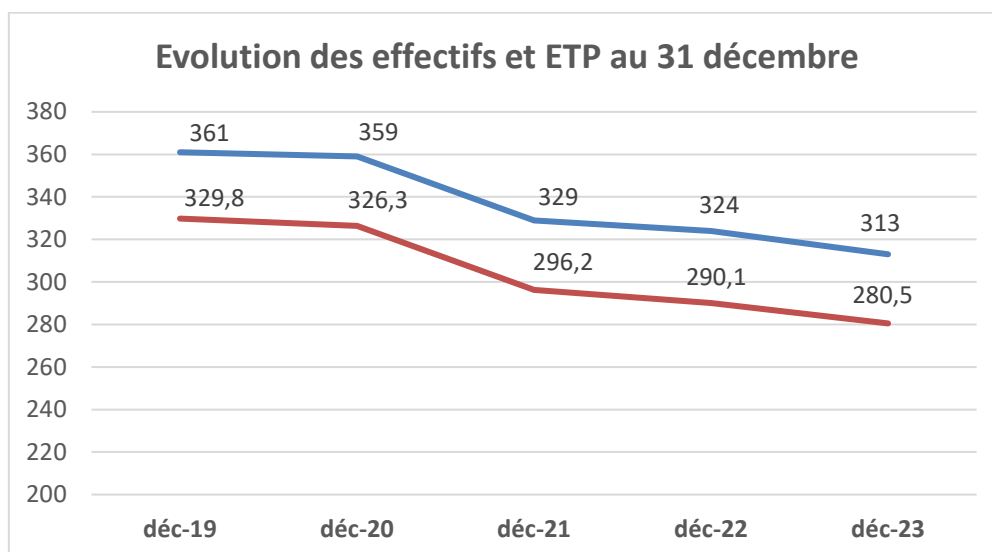
- Le solde des départs et arrivées, y compris contractuels et saisonniers, représente une baisse de charges de 394K € ;
- Les évolutions statutaires représentent un surcoût de 558K € ; notamment le glissement vieillesse technicité (GVT) pour 310K € et la hausse du point d'indice pour 243K € ;
- Les activités des services, composées des heures supplémentaires, complémentaires et du compte épargne temps, sont en baissent de 78K € ;
- Les autres facteurs venant impacter la masse salariale (taux de cotisations, régularisations, temps de travail, congés maternité, demi-traitement etc.) représentent une hausse de 72K €.

### **Effectifs :**

En 2023, la Ville a enregistré 36 arrivées de personnel et 34 départs sur les emplois permanents (hors saisonniers et remplaçants).

La Ville a recruté 33 agents, 2 apprentis et 1 agent est revenu d'une disponibilité. Dans le même temps, 8 agents sont partis en retraite, 14 sont partis pour fin de contrat, 2 ont pris une disponibilité, 6 ont demandé leur mutation, 2 ont démissionné, 1 a été licencié et 1 agent est décédé en 2023.

Fin 2023, la Ville comptait 313 agents (-9) pour 280.5 (-9.6) équivalents temps plein (ETP).



#### Heures supplémentaires et complémentaires :

5 705 heures supplémentaires ont été payées en 2023, pour un coût global de 125K €, contre 9 763 heures et 221K € en 2022, soit une diminution du nombre d'heures de 42 % et du coût de 43 %. Le montant de 125K €, correspondant au salaire brut chargé de 3,2 équivalents temps plein (ETP) catégorie C titulaire, représente 1,1 % de la masse salariale globale.

Sans impact sur le budget de la collectivité, les heures supplémentaires récupérées (non rémunérées) représentent 6 076 heures (7 962 en 2022).

Le montant des heures complémentaires – équivalent à des heures supplémentaires non majorées pour les agents à temps non complet – est lui aussi en repli par rapport à 2022 avec 39K € contre 45K €.

#### Atténuation de la masse salariale :

Les atténuations de masse salariale sont en baisse de plus de 573K € sur cet exercice. La hausse nette (Chapitre 12 – Atténuations) est donc d'environ 754K €.

Une partie des charges est compensée par différents mécanismes :

- 44K € ont été refacturés à la CASDDV au titre des mises à disposition de personnels, 38K€ au CCAS et 180K € à la Caisse des Ecoles (CDE), soit un total de 262K € ;
- 167K € ont été facturés à la CASDDV en contrepartie du travail réalisé par les services de la Ville ;
- L'Etat a financé les contrats aidés (Emplois d'Avenir, Contrats Uniques d'Insertion, contrats Adultes Relais, apprentis) à hauteur de 95K € ;
- Les indemnités journalières et remboursements de salaires versés par la CPAM, les assurances et les mutuelles se sont élevés à 13K € ;
- Le montant du remboursement des heures de délégation syndicale par le Centre de Gestion des Vosges s'est élevé à 31K € ;

- Les autres remboursements divers de salaires ou de charges représentent un montant cumulé de 13 141 euros.

Le total se monte à plus de 581K € (contre 1 155K € en 2022 dont 215K € de l'ARS pour le centre de vaccination et 28K € au titre de l'indemnité inflation).

### **2.3/ Chapitre 65 – Les autres charges de gestion courante**

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 4 811 019.84 euros en 2023, en hausse de 375 784.99 euros.

<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	8 400,00	40 749,47	18 246,23
6518	Autres	4 819,68	270,00	270,00
6521	Déficit des budgets annexes administratifs	200 000,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	236 253,10	235 986,91	245 608,12
6532	Frais de mission	3 926,76	2 612,83	439,60
6533	Cotisations de retraite	17 581,55	14 226,81	12 033,90
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	21 010,45	19 136,56	16 502,71
65372	Cotisations au fonds de finan. alloc. de fin mandat	0,00	470,69	960,42
6541	Créances admises en non-valeur	4 440,85	71 613,00	16 793,64
6542	Créances éteintes	6 114,60	78 227,30	2 558,12
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	800,00	0,00
657348	Autres communes	5 060,04	4 206,66	3 625,00
657361	CDE	489 000,00	293 200,00	260 500,00
657362	CCAS	980 000,00	1 120 000,00	1 526 500,00
657364	A caractère industriel et commercial	1 670 000,00	1 624 000,00	1 893 000,00
6574	Subventions fonctionnement associations et autres	0,00	51 547,62	34 763,01
657482	Subventions écoles privées	209 914,02	207 983,38	212 822,48
657483	Subventions aux associations	558 543,00	592 377,00	527 932,00
657485	Part chèques déodat sport	9 600,00	13 200,00	17 060,00
657486	Bons ville aides aux familles	20 745,81	21 649,53	21 402,13
65888	Autres	2,56	42 976,29	1,68
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>4 445 412,42</b>	<b>4 435 234,05</b>	<b>4 811 019,04</b>

Les principales variations à la hausse concernent :

- La subvention d'équilibre au CCAS (compte 657362) s'élève à 1 526K € en 2023 soit une forte hausse de plus de 406K € ; Il est à noter que 185K € concernent des écritures exceptionnelles que le CCAS a dû réaliser pour annuler des titres de 2015, 2018 et 2020 ;
- La subvention d'équilibre au centre aquatique Aquanova (compte 657364) est également en progression de 16.6%. Elle s'élève à 1 893K €, soit une hausse de 269K €.

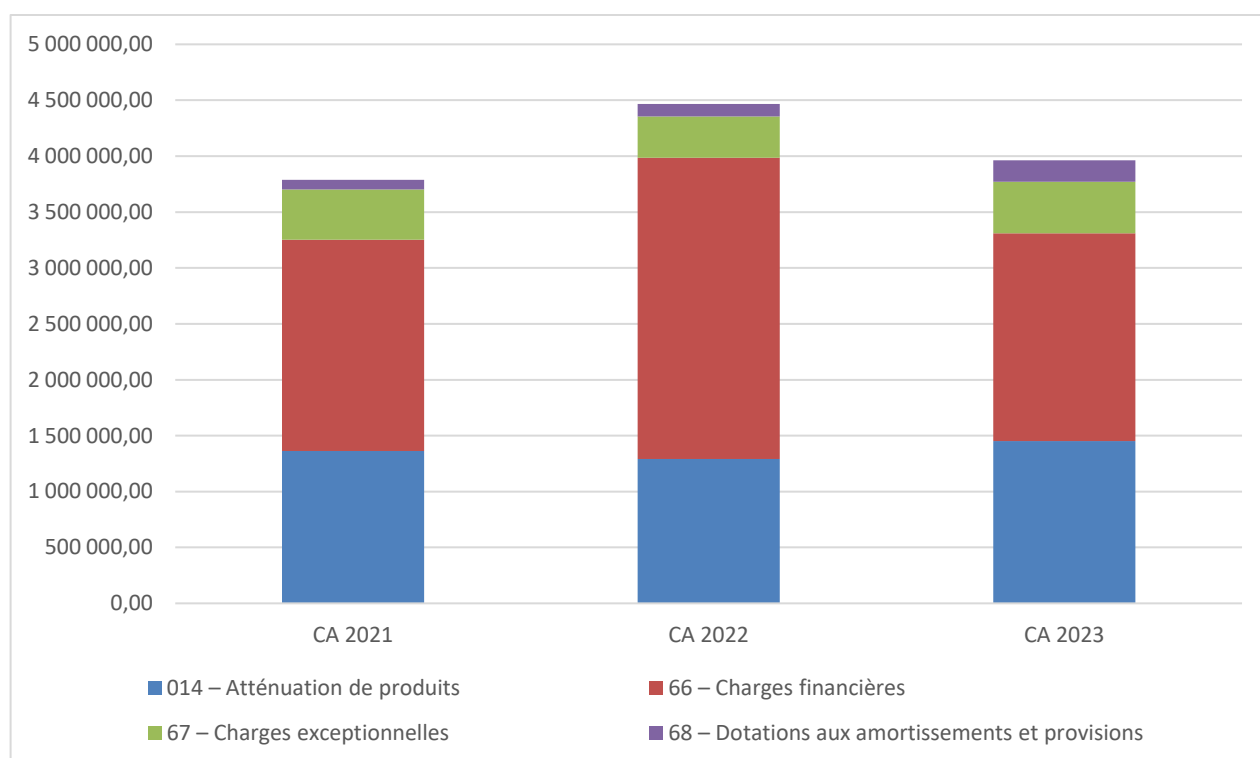
Les baisses de dépenses portent essentiellement sur :

- Le compte 6512 est en baisse de plus de 22K € en 2023. Ceci est liée aux opérations de rattachements de fin d'année pour la mise en place de la dématérialisation du courrier dont la facture réelle n'a été soldée que courant 2024 ;

- Après une année particulièrement élevée, les comptes 654x (admissions en non-valeur et créances éteintes) sont en baisse de plus de 130K € en 2023 ;
- La subvention d'équilibre à la CDE (compte 657361) baisse de près de 33K € en 2023 ;
- Les subventions aux personnes morales de droit privé (comptes 6574x) sont en baisse de plus de 76K € malgré une très légère hausse des financements des écoles privées ;
- Les frais enregistrés au 65888 sont revenus à leur niveau de 2021 (- 43K €). En 2022, la Ville avait remboursé à la CASDDV et au CCAS les frais liés au centre de vaccination COVID.

## **2.4/ Autres chapitres**

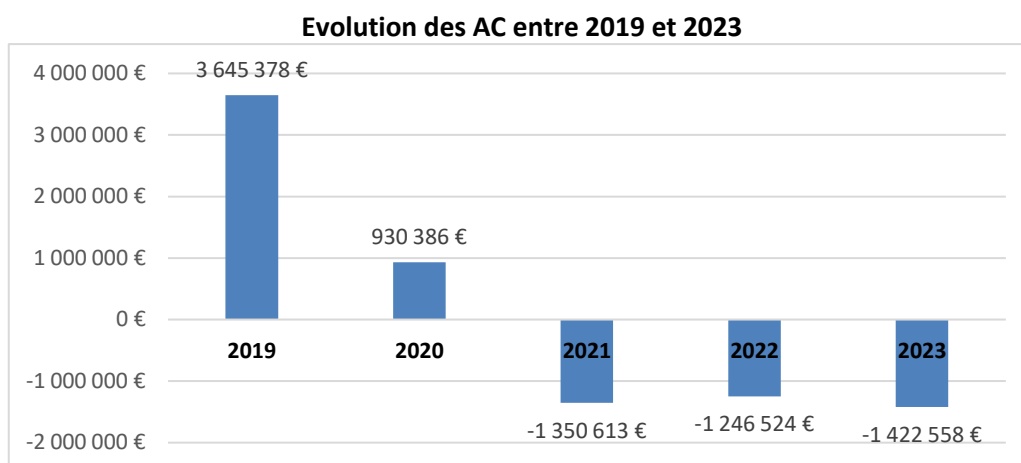
Les quatre autres chapitres budgétaires (014, 66, 67 et 68) représentent 3 964 012.39 euros soit 16 % des DRF de la collectivité.



**Chapitre 014 – Atténuations de produits : 1 452 865.00 euros**

Les attributions de compensation (AC) négatives représentent la quasi-totalité des charges enregistrées dans ce chapitre ainsi que des dégrèvements de produits fiscaux. Les dépenses sont en hausses de 162K €.

Les AC sont en augmentation de 176K € pour atteindre plus de 1 422K € en 2023. Cette augmentation peut être mise en lien avec les 163K € de refacturation de personnel en moins à l'EPCI (voir page 8), la CASDDV assurant désormais les charges salariales liées à plusieurs emplois mutualisés depuis cette année mais aussi une inflation sur la masse salariale pour l'ensemble des services mutualisés Ville / CASDDV.



Chapitre 66 – Charges financières : 1 856 642.29 euros

Ce chapitre comptabilise les intérêts des emprunts. Il est en baisse de plus de 839K €.

En 2022, la Ville a passé des écritures techniques liées aux emprunts structurés pour plus de 751K € ce qui explique l'essentiel de la baisse constatée.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 462 297.03 euros

Ce chapitre porte notamment les participations d'équilibre des budgets annexes LOCATIONS COMMERCIALES et PARKING DU MARCHE ainsi que d'autres charges correspondant à des annulations de titres sur exercices antérieurs, diverses aides et prix versés. Il est en hausse de plus de 95K €.

Les participations des budgets annexes expliquent cette augmentation avec une hausse de plus de 48K € pour le budget LOCATIONS COMMERCIALES (158K € en 2023) et une hausse de plus de 78K € pour le budget PARKING DU MARCHE (208K € en 2023).

Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions : 192 208.07 euros

En plus de la couverture du risque associé aux garanties d'emprunts (7K €), la Ville a constitué pour 185K € de provisions (en hausse de 80K €) pour couvrir :

- Les moins-values de cessions de terrain des zones d'activités : 100K € ;
- La monétisation des Comptes Epargnes Temps : 30K € ;
- Les risques liés aux contentieux : 35K € ;
- Les impayés sur créances : 20K €.

### 3/ Les soldes intermédiaires de gestion

Les indicateurs qui figurent dans cette partie reprennent les méthodes de calcul appliquées par la Chambre Régionale des Comptes lors de son dernier contrôle.

#### 3.1/ l'excédent brut de fonctionnement

L'excédent brut de fonctionnement (EBF) correspond à la différence entre les charges et les produits de gestion, qui eux-mêmes correspondent aux charges et recettes courantes de la collectivité.

	2020	2021	2022	2023
011 – Charges à caractère général	4 297 903,90	4 144 844,91	4 802 151,89	4 689 930,75
012 – Charges de personnel	12 015 452,49	10 609 229,00	11 144 686,52	11 325 382,89
65 – Subventions et participations	5 258 164,43	4 445 412,42	4 435 234,05	4 811 019,04
013 – Atténuations de charges	82 212,79	95 475,47	164 462,04	57 090,84
<b>Charges de gestion</b>	<b>21 489 308,03</b>	<b>19 104 010,86</b>	<b>20 217 610,42</b>	<b>20 769 241,84</b>

70 – Produits des services	1 629 942,66	1 563 207,93	1 430 621,66	1 334 127,76
73 – Impôts et taxes	15 895 273,68	15 571 676,61	16 064 021,12	17 355 007,08
74 – Dotations et participations	9 517 017,57	8 834 247,71	8 869 346,41	9 596 174,67
75 – Produits de gestion courante	177 275,05	125 896,01	81 620,64	168 352,84
014 – Atténuation de recettes	61 754,00	1 363 185,33	1 290 642,09	1 452 865,00
Travaux en régie c722 RF	109 714,40	105 445,09	106 406,10	82 892,29
<b>Recettes de gestion</b>	<b>27 267 469,36</b>	<b>24 837 288,02</b>	<b>25 261 373,84</b>	<b>27 083 689,64</b>

<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>5 778 161,33</b>	<b>5 733 277,16</b>	<b>5 043 763,42</b>	<b>6 314 447,80</b>
En % des produits de gestion	21,2%	23,1%	20,0%	23,3%

L'excédent brut de fonctionnement (EBF) ressort à 6 314 447.80 euros pour l'exercice 2023, en nette hausse par rapport à 2022 : + 1 270 684.38 euros.

Dans un contexte inflationniste encore élevé (+ 4.9% en 2023), les charges de gestion ne progressent que de 2.73 % en 2023 (+ 551 631.42 euros). Dans le même temps, les recettes de gestion progressent de 7.21% (+ 1 822 315.80 euros) portées par la fiscalité et les dotations en forte augmentation.

Le ratio **EBF/Produits de gestion** atteint 23.3 % pour revenir à une situation similaire à 2021.



### 3.2/ le résultat financier

Le résultat financier correspond à la différence entre les charges financières (intérêts de la dette) et les produits financiers (refacturation des intérêts d'emprunts à la CASDDV).

	2020	2021	2022	2023
Charges financières CH66	3 152 450,56	1 889 592,68	2 696 291,20	1 856 642,29
Recettes Financières CH76	96 918,43	125 662,46	143 635,33	120 213,64
<b>Résultat financier</b>	<b>-3 055 532,13</b>	<b>-1 763 930,22</b>	<b>-2 552 655,87</b>	<b>-1 736 428,65</b>

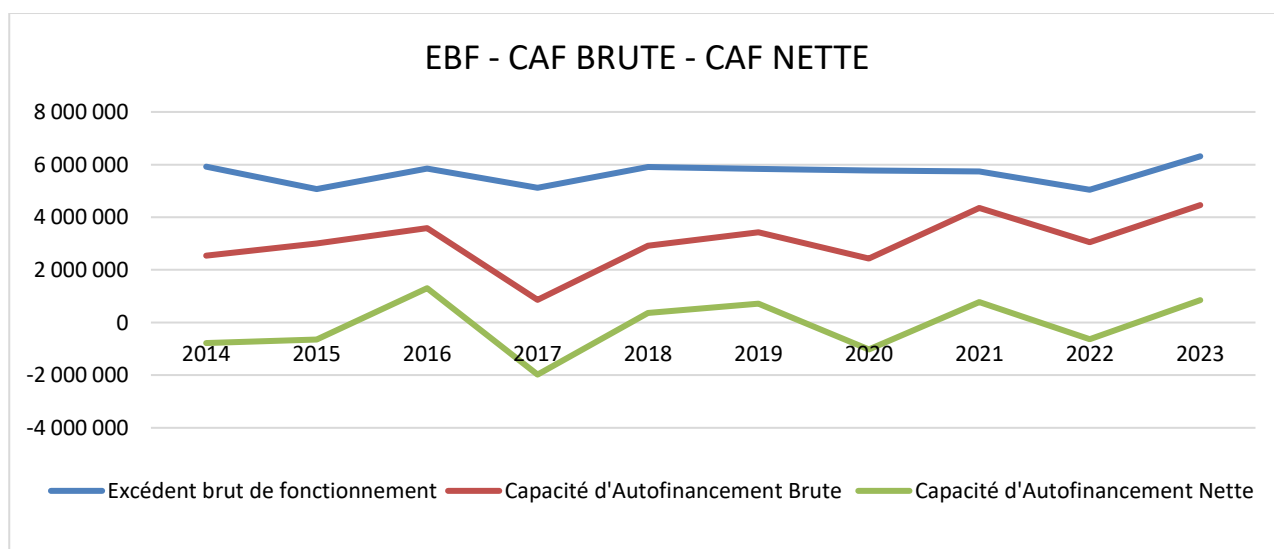
Il s'établit à – 1 736 428.65 euros pour revenir globalement au niveau constaté en 2021.

### 3.3/ les capacités d'autofinancement

La Capacité d'Autofinancement Brute (CAF Brute) permet de mesurer la marge dégagée par la section de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement. La Capacité d'Autofinancement Nette (CAF Nette) permet de mesurer l'auto financement disponible après avoir couvert la charge de la dette.

	2020	2021	2022	2023
Excédent brut de fonctionnement	5 778 161,33	5 733 277,16	5 043 763,42	6 314 447,80
Résultat financier	-3 055 532,13	-1 763 930,22	-2 552 655,87	-1 736 428,65
Subv versées aux SPIC c/67441	139 800,00	230 240,00	240 000,00	366 550,00
Autres produits et charges exc. Réels	-148 273,24	617 187,00	803 284,44	249 996,34
<b>Capacité d'Autofinancement Brute</b>	<b>2 434 555,96</b>	<b>4 356 293,94</b>	<b>3 054 391,99</b>	<b>4 461 465,49</b>
Annuité en capital de la dette	3 458 214,14	3 581 425,75	3 685 189,75	3 612 663,82
<b>Capacité d'Autofinancement Nette</b>	<b>-1 023 658,18</b>	<b>774 868,19</b>	<b>-630 797,76</b>	<b>848 801,67</b>

La CAF brute marque également une nette hausse à 4 461 465.49 euros. La CAF nette progresse dans les mêmes proportions pour atteindre 848 801.67 euros, niveau le plus haut depuis 2016.



## Section d'investissement

La section d'investissement du budget principal avait clôturé l'exercice 2022 avec un excédent de 962 905.37 euros. Avec l'intégration du déficit d'investissement du budget FORETS de 136 430.15 euros, le solde consolidé était excédentaire de 826 475,22 euros.

Le résultat d'exécution 2023 est déficitaire de 3 760 625.40 euros.

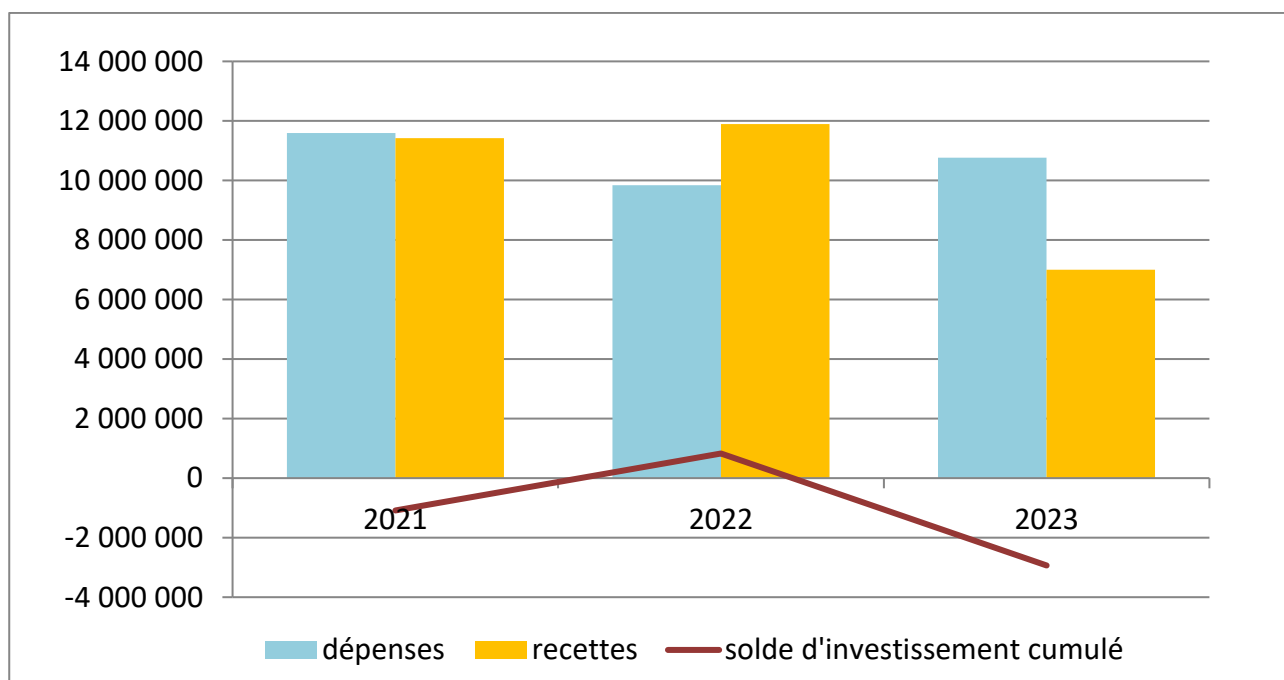
Le solde d'investissement cumulé est donc déficitaire de 2 934 150.18 euros en 2023.

Le solde des crédits reportés sont déficitaires de 2 826 756.14 euros.

**Le besoin de financement**, cumul entre le résultat de clôture et le solde des reports, atteint 5 760 906.32 euros.

Il est couvert par l'excédent de fonctionnement 2023 qui s'élève à 6 070 919.97 euros.

Evolution du résultat de clôture de la section d'investissement



## 1/ Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5 923 960.38 euros en 2023.

CHAPITRES	CA 2022	VOTÉ 2023	CA 2023
024 – Produits des cessions d'immo.	0,00	30 000,00	0,00
10 – Dotations, fonds divers et réserves	4 543 602,36	3 968 293,71	3 732 657,98
13 – Subventions d'investissement	1 325 498,11	1 551 923,99	519 904,77
16 – Emprunts et dettes assimilées	3 673 465,05	3 000 000,00	0,00
204 – Subventions d'équipement versées	66 351,39	0,00	0,00
21 – Immobilisations corporelles	1 400,06	0,00	1 456,84
27 – Autres immobilisations financières	278 640,59	250 000,00	250 886,17
4582x – Opérations pour compte de tiers	301 487,53	1 966 070,60	592 579,40
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVEST. =</b>	<b>10 190 445,09</b>	<b>11 592 763,48</b>	<b>5 923 960,38</b>
040 – Opérations d'ordre de section à section	1 698 811,53	1 418 100,00	1 455 342,60
041 – Opérations patrimoniales	0,00	560 000,00	449 844,98
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVEST. (sauf 021 - Vir. de la section de fonct.) =</b>	<b>1 698 811,53</b>	<b>1 978 100,00</b>	<b>1 905 187,58</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT =</b>	<b>11 889 256,62</b>	<b>13 570 863,48</b>	<b>7 829 147,96</b>

Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisation : 0.00 euros

Il est précisé que le 024 est un chapitre budgétaire sans exécution. Les cessions sont comptabilisées en recettes de fonctionnement pour ce qui concerne le montant réel des ventes (voir page 8).

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 3 732 657.98 euros

Ce chapitre représente la première ressource de la section d'investissement. Il regroupe :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé : 3 057K € ;
- Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) : 424K € ;
- Les taxes d'aménagement pour 252K €.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 519 904.77 euros

Ce chapitre enregistre les subventions d'équipement reçues par la collectivité, ainsi que le produit des amendes de police reversé par l'Etat. La Ville a perçu :

- 2K € de la CAF ;

- 264K € de l'Etat notamment pour la mise en accessibilité des bâtiments, la réfection du chemin d'accès de la Roche Saint-Martin et la démolition du Foyer Saint-Martin ;
- 34K € du PETR du Pays de la Déodatie pour de la rénovation d'éclairage public ;
- 51K € de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour la végétalisation de la cour d'école Baldensperger ;
- 18K € du Syndicat départemental d'électricité des Vosges pour des travaux d'éclairage public ;
- 110K € au titre des amendes de police.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 0.00 euro

Malgré les prévisions budgétaires, la Ville n'a finalement pas souscrit d'emprunt en 2023.

Il en résulte un déficit d'investissement important cette année mais entièrement couvert par l'excédent de fonctionnement (voir page 18).

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 1 456.84 euros

Il s'agit d'une annulation de mandat initialement passé en investissement au chapitre 21 en 2022.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 250 886.17 euros

Ces recettes proviennent principalement (248K €) du remboursement des emprunts Eau et Assainissement par la CASDDV suite au transfert des compétences.

Chapitre 458201 – Opérations pour compte de tiers : 363 320.00 euros

Il s'agit des subventions du Conseil Départemental des Vosges (233K €) et de la Région Grand-Est (30K €) perçues dans le cadre du programme Action Cœur de Ville - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU). Le reste des aides est versé par l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) pour 100K €.

Chapitre 458222 – Opérations pour compte de tiers : 229 259.40 euros

Il s'agit de la participation de la CASDDV pour la réfection des réseaux d'eaux pluviales, usées et eau potable pour les rues de la Gare et de la Meurthe.

## 2/ Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses réelles d'investissement 2023 est de 9 815 432.04 euros, en augmentation de 474 560.74 euros par rapport à 2022.

CHAPITRES	CA 2022	VOTÉ 2023	CA 2023
020 – Dépenses imprévues	0,00	30 000,00	0,00
10 – Dotations, fonds divers et réserves	263 379,00	263 500,00	263 378,63
13 – Subventions d'investissement	0,00	104 700,00	29 700,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	3 685 189,75	4 403 965,05	3 612 663,82
20 – Immobilisations incorporelles	245 439,61	465 806,42	183 251,80
204 – Subventions d'équipement versées	629 189,93	1 057 425,53	129 584,13
21 – Immobilisations corporelles	3 806 976,64	8 431 011,68	4 925 746,87
4581x – Opération pour le compte de tiers	710 696,37	1 555 949,82	671 106,79
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVEST. =</b>	<b>9 340 871,30</b>	<b>16 312 358,50</b>	<b>9 815 432,04</b>
040 – Opérations d'ordre de section à section	495 270,49	490 000,00	498 021,12
041 – Opérations patrimoniales	0,00	560 000,00	449 844,98
<b>TOTAL DÉPENSES D'ORDRE D'INVEST. =</b>	<b>495 270,49</b>	<b>1 050 000,00</b>	<b>947 866,10</b>
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT =</b>	<b>9 836 141,79</b>	<b>17 362 358,50</b>	<b>10 763 298,14</b>

### 2.1/ Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Le chapitre 21 constitue le premier chapitre de dépenses d'investissement. Il s'élève à 4 925 746.87 euros en 2023 et représente 50.2% de dépenses réelles de d'investissement.

Nature	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023
2111	Terrains nus	0,00	76 910,73	3 202,04
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	161,00
2116	Cimetières	57 105,00	74 555,80	4 500,00
2117	Bois et forêts	0,00	0,00	223 372,24
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	13 373,85	36 191,10	9 880,80
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	426 585,38	533 049,10	414 603,02
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	99 066,98
2135	Instal. gen., agencements, aménagements des const.	1 132 309,57	360 360,59	649 947,33
2138	Autres constructions	379 909,08	461 152,95	0,00
2151	Réseaux de voirie	1 858 568,61	1 006 272,45	1 813 048,71
2152	Installations de voirie	189 552,92	108 350,59	499 147,25
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	10 586,20	0,00
21534	Réseaux d'électrification	329 523,46	68 384,47	79 387,91
21538	Autres réseaux	338 014,09	396 803,89	647 720,64

21568	Autre matériel et outil. d'incendie défense civile	0,00	19 666,97	23 025,02
2158	Autres installations, matériel et outillage tech.	59 444,82	63 968,62	60 755,95
2161	Œuvres et objets d'art	0,00	0,00	1 093,20
2182	Matériel de transport	49 815,60	250 860,89	109 898,38
2183	Matériel de bureau et informatique	102 242,64	60 933,83	105 158,99
2184	Mobilier	9 677,69	19 299,39	20 430,83
2188	Autres immobilisations corporelles	218 078,78	259 629,07	161 346,58
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>5 164 201,49</b>	<b>3 806 976,64</b>	<b>4 925 746,87</b>

Les principales dépenses d'investissement 2023 ont porté notamment sur :

- L'acquisition de parcelles boisées pour un montant de 208K € au 2117 ;
- Au 2128, 203K € de travaux de végétalisation et de clôture de cours d'écoles et 176K € de travaux de réfection de 2 courts de tennis ;
- Au 21318, une première échéance à rembourser à l'EPFGE pour la maison Sylva – rue du Mondelet pour un montant de 99K € (échancier prévu jusque 2027) ;
- Au 2135, 511K € de travaux de mise en accessibilités des écoles, 55K € de frais d'investissement dans le cadre du marché de chauffage P1/P2/P3 et 42K € au titre du budget participatif 2022 ;
- Premier poste de dépenses d'investissement, les travaux de réfection de voirie (2151) s'élèvent à 1 813K € en 2023 :
  - 674K € de travaux de réfection de voirie rue du 12<sup>ème</sup> régiment d'artillerie ;
  - 668K € marché de travaux de voirie 2021-2025 ;
  - 162K € chemin d'accès de la Roche Saint-Martin ;
  - 108K € rue de la Gare ;
  - 73K € rue de la Ménantille ;
  - 44K € rue de la Meurthe.
- Pour les principales dépenses au 2152, 399K € de fourniture et pose d'horodateurs et 32K de marquages au sol, le tout complété par de la signalétiques et la pose de mobilier urbain ;
- Des travaux d'enfouissements des réseaux (21534), notamment rue de la Gare pour 53K € ;
- Pour les principales dépenses au 21538, 309K € au titre du contrat global de performance de l'éclairage public, 128K € de travaux d'extension de la vidéoprotection et 111K € de travaux de réseaux secs rue du 12<sup>ème</sup> régiment d'artillerie ;
- Au 2158, divers matériel et outillage technique notamment des tondeuses pour 20K €, un aspirateur de rue pour 20K € et une machine à bois pour 11K € ;
- Au 2182, près de 110K € de renouvellement de véhicules dont un poids lourd pour le service technique ;
- Au 2183, plus de 105K € de matériel informatique dont 65K € en direction des établissements scolaires notamment pour le déploiement d'écrans numériques interactifs et d'ordinateurs pour des classes mobiles ;
- Au 2188, plus de 161K € d'investissement divers dont 77K € de matériel de vidéoprotection, 30K € de matériel sportif, 28K € de matériel pour les manifestations et 17K € de matériel de prévention.

## **2.2/ Autres chapitres d'investissement**

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 263 378.63 euros

Il s'agit d'une écriture spécifique liée à la mise en œuvre de la M57 : l'apurement du compte 1069.

Ce compte non budgétaire a été créé lors de l'instauration de l'instruction comptable M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits de l'exercice. Il convenait d'apurer le compte 1069 avant la mise en place de la M57 et il était prévu de réaliser cet apurement sur deux exercices budgétaires.

#### Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 29 700.00 euros

Il s'agit d'une annulation de titre sur l'exercice 2022. Un titre a été réémis pour encaisser la recette sur le compte adéquat en 2023.

#### Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 3 612 663.82 euros

Ce chapitre enregistre le remboursement en capital de la dette.

Il intègre également cette année le dernier versement de 112K € (échancier de paiement prévu entre 2021 et 2023) à l'attention du Centre Hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges pour l'achat d'une parcelle de forêt initialement porté par le budget FORETS.

#### Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 183 251.80 euros

Ce chapitre enregistre notamment les études liées aux investissements, les frais d'insertion des marchés d'investissement ou encore l'achat de logiciel.

Les études et frais de maîtrise d'ouvrage constituent l'essentiel du chapitre avec plus de 173K € de dépenses dont 69K € pour les bâtiments scolaires et 50K € pour la voirie. Le reste des études concerne des frais de bornage et de relevé topographique, des diagnostics techniques sur les équipements sportifs de la Ville ou encore des frais de maîtrise d'ouvrage pour des travaux sur les réseaux secs.

Le reste des dépenses du chapitre est constitué des frais d'insertion pour un peu plus de 7K € et de l'achat d'un logiciel de gestion des DICT pour un peu plus de 2K €.

#### Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 129 584.13 euros

Il s'agit des subventions versées directement par la Ville aux porteurs de projet dans le cadre de l'OPAH-RU.

#### Chapitre 458101 – Opérations pour compte de tiers : 326 132.53 euros

Il s'agit des subventions versées aux porteurs de projet dans le cadre de l'OPAH-RU pour le compte des autres financeurs (Département, ANAH et Région).

#### Chapitre 458122 – Opérations pour compte de tiers : 344 974.26 euros

Il s'agit des dépenses d'investissement réalisés pour le compte de la CASDDV pour la réfection des réseaux d'eaux pluviales, usées et eau potable pour les rues de la Gare, du 12eme régiment d'artillerie.

### 3/ Evolution en matière d'endettement

Pour ce mandat, la Ville maintient ses efforts en matière de gestion de la dette :

- Désendettement de 1 million d'euros par an en moyenne, tous budgets confondus ;
- Regroupement progressif de la dette dans le budget principal (meilleure lisibilité) ;
- Diminution du poids des emprunts structurés dans la dette totale.

La dette de la collectivité et le désendettement :

Au 31/12/2023, la dette de collectivité est de 45 469 028.22 euros répartie entre le budget principal et les budgets annexes.

<b>Dette - Capital restant dû au 31/12/N</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Désendettement</b>
Budget principal	37 633 205,85 €	34 273 152,25 €	3 360 053,60 €
Budgets annexes	12 011 676,44 €	11 195 875,97 €	815 800,47 €
<b>Total =</b>	<b>49 644 882,29 €</b>	<b>45 469 028,22 €</b>	<b>4 175 854,07 €</b>

La dette du budget principal a reculé de 3 360K € et celle des budgets annexes de 816K €. Le désendettement 2023 atteint donc 4 176K €. Ce chiffre intègre le paiement échelonné de l'acquisition de la forêt (112,5K €) désormais porté par le budget principal.

Comme précisé dans la note, la Ville n'a pas réalisé d'emprunt cette année, néanmoins un besoin de financement demeure au titre de l'exercice 2023 et des financements seront à aller chercher sur l'exercice 2024. Le désendettement annuel est donc exceptionnel et il convient d'avoir en tête la trajectoire générale indiquée en préambule.

La dette des budgets annexes :

<b>Dette par budget annexe au 31/12/N</b>	<b>2023</b>
Bâtiments industriels et Commerciaux - AQUANOVA	8 967 412,11 €
Locations commerciales	309 763,23 €
Parking du marché	812 328,53 €
Zones d'aménagement concerté	1 106 372,10 €
<b>Total =</b>	<b>11 195 875,97 €</b>

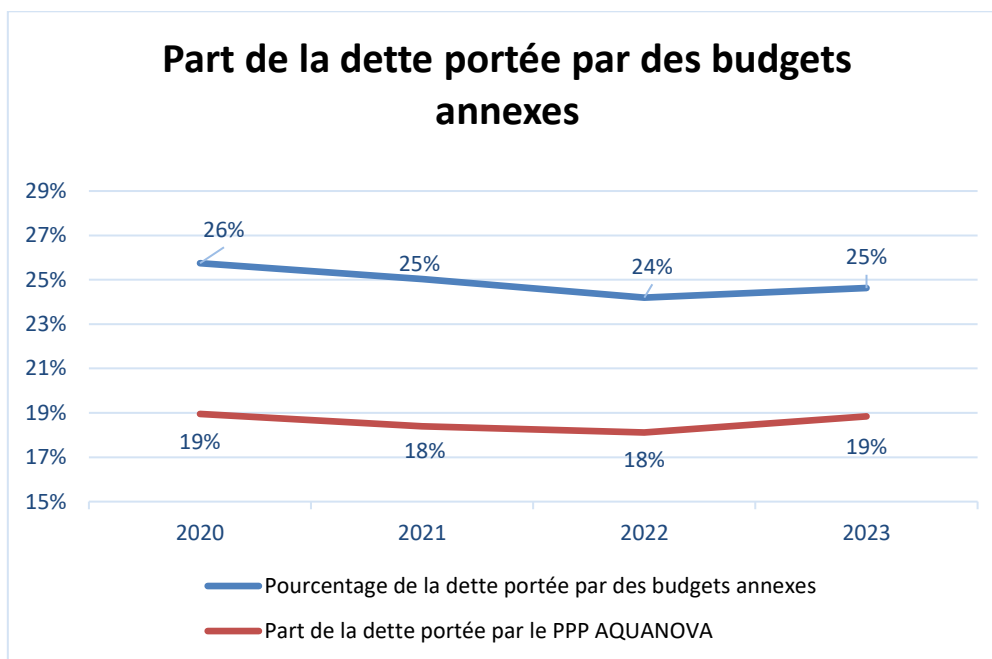
*A noter :* La comptabilisation d'un emprunt structuré sur le budget PARKING (au compte 1643) et pour lequel la Ville doit s'acquitter de frais pour perte de change (au compte 666) est différenciée entre le compte administratif de la Ville et le compte de gestion. Il convient de soustraire au compte de gestion le crédit des opérations non-budgétaires (499K €) du crédit du solde de fin d'année (1 233K €) afin d'obtenir le capital restant dû réellement (734K €). Il est bien précisé que cela n'a aucune incidence financière.



### Amélioration de la lisibilité de la dette

Depuis 2014, tous les emprunts nouveaux sont réalisés dans le budget principal. La part de la dette portée par le budget principal est de 75 % à la fin de l'exercice 2023.

Le fait de ne pas avoir souscrit d'emprunt cette année ne permet pas de réduire la part des budgets annexes sur cet exercice mais la tendance à la baisse va se poursuivre dès 2024.

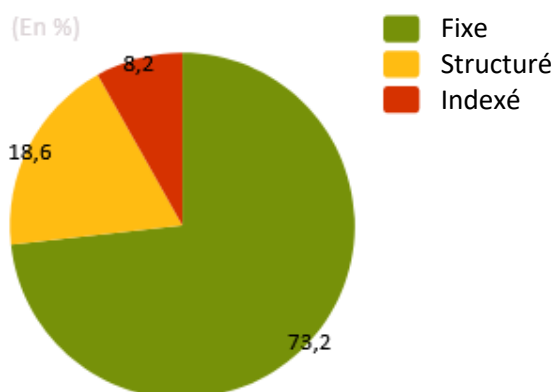


*A noter :* la dette souscrite au titre du Partenariat Public Privé pour financer la construction du centre aqualudique Aquanova doit obligatoirement figurer dans un budget annexe. A terme, la Ville devrait concentrer environ 82 % de sa dette dans le budget principal et 18 % dans le budget BIC.

### Réduction du risque associé à la dette

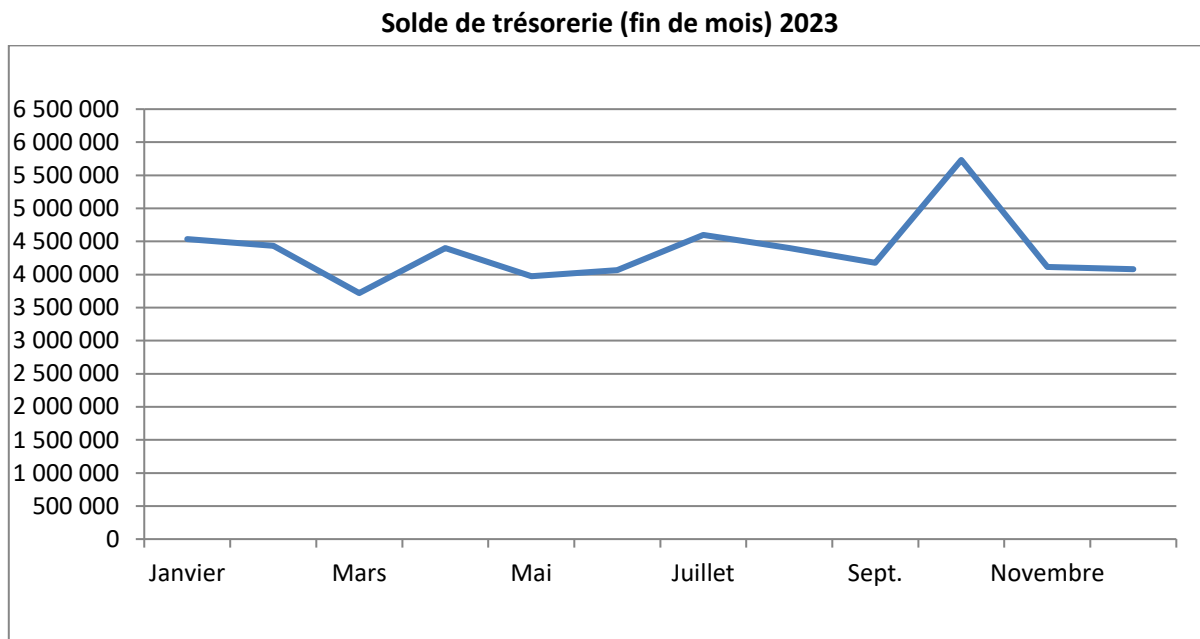
Les emprunts à taux fixe représentent désormais près de 73.2 % du stock de dette fin 2023. Le poids des emprunts structurés, dont certains pèsent lourdement sur les finances de la collectivité, représente 18.6% du total, en léger retrait par rapport à 2022.

La dette de la collectivité présente le risque de taux suivant :



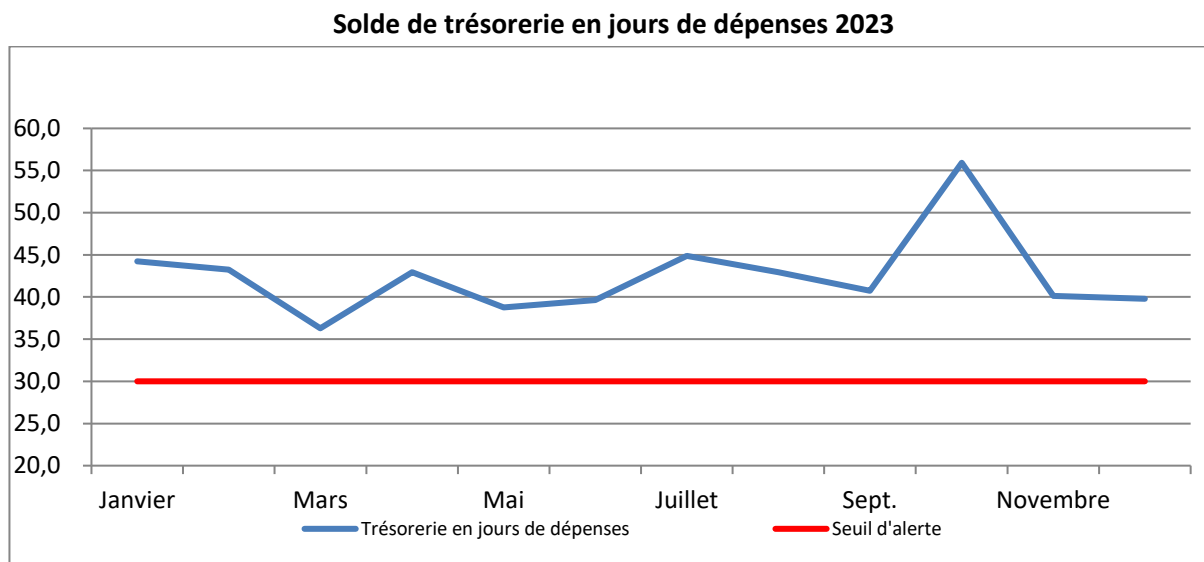
#### 4 / Le suivi de la trésorerie

Le solde de trésorerie 2023, commun au budget principal et à l'ensemble des budgets annexes, a fluctué entre 3,72 millions d'euros et 5,73 millions d'euros.



Il représente entre 36,3 et 55,9 jours de dépenses (seuil d'alerte fixé à 30 jours).

Ce niveau de trésorerie permet de ne pas avoir recours à des lignes de trésorerie.



## BUDGETS ANNEXES

La comptabilité de la ville de Saint-Dié-des-Vosges est composée du budget principal et de quatre budgets annexes. Pour rappel, le budget annexe FORETS a été intégré au budget principal en 2023 et son activité suivie en comptabilité analytique.

Le **budget annexe – 80106 « bâtiments industriels et commerciaux »** permet d'isoler la comptabilité du centre aqualudique Aqua Nova America.

	VOTÉ 2023	CA 2023
Dépenses d'investissement	1 175 021,17	1 168 543,90
Recettes d'investissement	1 175 021,17	579 348,57
<b>Résultats d'investissement =</b>	<b>0,00</b>	<b>-589 195,33</b>
Dépenses de fonctionnement	3 556 752,12	2 923 654,17
Recettes de fonctionnement	3 556 752,12	3 786 615,43
<b>Résultats de fonctionnement =</b>	<b>0,00</b>	<b>862 961,26</b>
<b>Résultats cumulés =</b>	<b>0,00</b>	<b>273 765,93</b>

Ce budget porte les charges du partenariat public privé (loyers versés à AQUADIE, fluides, etc.) et les recettes perçues sur les usagers.

Il est équilibré grâce à une participation de la CASDDV de 531K € (accueil des scolaires, extension du tarif déodatien à toute l'intercommunalité) et à une subvention d'équilibre versée par la ville : 1 893K € en 2023.

Le **budget annexe – 80107 « locations commerciales »** regroupe la gestion des biens mis en location : locations de salles, CAP 6, Hôtel de Police, Pépinière d'entreprises...).

	VOTÉ 2023	CA 2023
Dépenses d'investissement	178 443,96	162 805,57
Recettes d'investissement	178 443,96	86 119,79
<b>Résultats d'investissement =</b>	<b>0,00</b>	<b>-76 685,78</b>
Dépenses de fonctionnement	773 501,53	616 610,69
Recettes de fonctionnement	773 501,53	854 086,99
<b>Résultats de fonctionnement =</b>	<b>0,00</b>	<b>237 476,30</b>
<b>Résultats cumulés =</b>	<b>0,00</b>	<b>160 790,52</b>

Le budget principal a versé une subvention d'équilibre de 158K € en 2023.

Le **budget annexe – 80111 « parking du marché »** retrace les charges de cet équipement (fluides, entretien, maintenance, dette) et encaisse les produits perçus sur les usagers.

	VOTÉ 2023	CA 2023
Dépenses d'investissement	178 840,86	113 402,92
Recettes d'investissement	178 840,86	55 740,86
<b>Résultats d'investissement =</b>	<b>0,00</b>	<b>-57 662,06</b>
Dépenses de fonctionnement	288 050,34	118 789,09
Recettes de fonctionnement	288 050,34	296 384,62
<b>Résultats de fonctionnement =</b>	<b>0,00</b>	<b>177 595,53</b>
<b>Résultats cumulés =</b>	<b>0,00</b>	<b>119 933,47</b>

Le budget principal a versé une subvention d'équilibre de 208K € en 2023.

Le **budget annexe – 80113 « zones d'aménagement concerté »** permet de suivre le stock de terrains aménagés dans les différentes zones d'activités de la Ville.

	VOTÉ 2023	CA 2023
Dépenses d'investissement	990 872,43	985 477,47
Recettes d'investissement	990 872,43	0,00
<b>Résultats d'investissement =</b>	<b>0,00</b>	<b>-985 477,47</b>
Dépenses de fonctionnement	1 100 192,86	102 367,08
Recettes de fonctionnement	1 100 192,86	102 367,51
<b>Résultats de fonctionnement =</b>	<b>0,00</b>	<b>0,43</b>
<b>Résultats cumulés =</b>	<b>0,00</b>	<b>-985 477,04</b>

Les dépenses correspondent au remboursement des emprunts associés à l'aménagement de ces zones. Le déficit n'a besoin d'être couvert que lorsqu'il résulte d'une dépréciation du stock ou d'une moins-value liée à une cession.

## BUDGETS CONSOLIDÉS

L'excédent de fonctionnement des budgets consolidés (budget principal + budgets annexes) est de 7 348 953,49 euros en 2023 contre 6 686 245,94 euros en 2022.

Le déficit d'investissement est en forte augmentation à 4 643 170,82 cette année. Il est rappelé que la Ville n'a pas souscrit d'emprunt en 2023, expliquant ce fort décalage avec l'année précédente (- 776 631,20 euros en 2022).

Le résultat consolidé de l'année 2023 s'établit donc à 2 705 782,67 euros pour 5 909 614,74 euros l'année précédente.

Budget	Résultats fonctionnement 2023	Résultats investissement 2023	Résultats cumulés
Budget principal	6 070 919,97	-2 934 150,18	3 136 769,79
Bâtiments industriels et commerciaux	862 961,26	-589 195,33	273 765,93
Locations commerciales	237 476,30	-76 685,78	160 790,52
Parking du marché	177 595,53	-57 662,06	119 933,47
Zones d'aménagement concerté	0,43	-985 477,47	-985 477,04
<b>TOTAL =</b>	<b>7 348 953,49</b>	<b>-4 643 170,82</b>	<b>2 705 782,67</b>